



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme**Soixante et unième session**

13-24 mars 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session**extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée****« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »**

Guide de discussion pour le déroulement des tables rondes ministérielles organisées sur le thème prioritaire suivant : « Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution »

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2015/6, relative à l'organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social a décidé que la session de la Commission comporterait un débat ministériel visant à réaffirmer et à renforcer l'engagement politique en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que de leurs droits fondamentaux, à assurer une mobilisation de haut niveau et à donner un plus grand retentissement aux délibérations de la Commission, et que ce débat s'articulerait autour de tables rondes ministérielles ou d'autres dialogues interactifs de haut niveau.

2. Conformément au programme de travail pluriannuel de la Commission, qui figure dans la résolution 2016/3 du Conseil économique et social, la Commission examinera le thème prioritaire « Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution » à sa soixante et unième session, qui se tiendra en 2017. Il est proposé également que la Commission organise, à cette session, plusieurs tables rondes ministérielles pour permettre aux ministres de prendre part à des débats de haut niveau sur les principales questions découlant du thème prioritaire.

* E/CN.6/2017/1.



II. Questions d'organisation

A. Thème et sujets

3. La Commission organisera, au titre du thème prioritaire intitulé « Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution », quatre tables rondes ministérielles sur les sujets suivants :

a) Les écarts de rémunération entre les sexes dans les secteurs public et privé : comment parvenir à l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale dans un monde du travail en pleine évolution?

b) La technologie et l'évolution du monde du travail : comment tirer parti de la technologie et de l'innovation pour accélérer l'émancipation économique des femmes?

c) Le travail informel et l'emploi atypique : quelles sont les politiques à même de favoriser véritablement l'émancipation économique des femmes?

d) Le plein emploi productif et un travail décent pour tous : comment réaliser l'objectif de développement durable n° 8 pour les femmes d'ici à 2030?

4. Les tables rondes ministérielles devraient principalement servir à échanger des données et des enseignements tirés de l'expérience, ainsi que des bonnes pratiques en rapport avec les sujets proposés. Les ministres seront invités à réfléchir aux moyens de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que de réaliser leurs droits fondamentaux. Les ministres seront par ailleurs encouragés à mettre l'accent sur les dispositions et les mesures nécessaires et prévues pour que ces stratégies nationales contribuent véritablement à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, ainsi qu'à la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

B. Participants

5. Les tables rondes permettront aux ministres participant à la soixantième et unième session de la Commission de dialoguer et de débattre. Elles seront ouvertes à tous les États Membres et aux observateurs.

6. Les ministres sont invités à préciser à l'avance, de préférence le 28 février 2017 au plus tard, la table ronde à laquelle ils préféreraient participer et à indiquer un deuxième choix. Il est prévu que quelque 15 à 20 ministres participent à chaque table ronde. Les présidents des tables rondes disposeront d'une liste des ministres inscrits, mais aucune liste d'orateurs ne sera établie au préalable.

C. Horaires et salles de réunion

7. Les tables rondes ministérielles se tiendront au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le lundi 13 mars 2017, de 15 à 18 heures, comme précisé ci-après. Les salles de réunion seront communiquées dans le *Journal des Nations Unies* un peu avant la session.

<i>Table ronde</i>	<i>Heure</i>	<i>Salle</i>
Les écarts de rémunération entre les sexes dans les secteurs public et privé : comment parvenir à l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale dans un monde du travail en pleine évolution?	15 heures-16 h 30	Salle de conférence ____
La technologie et l'évolution du monde du travail : comment tirer parti de la technologie et de l'innovation pour accélérer l'émancipation économique des femmes?	16 h 30-18 heures	Salle de conférence ____
Le travail informel et l'emploi atypique : quelles sont les politiques à même de favoriser véritablement l'émancipation économique des femmes?	15 heures-16 h 30	Salle de conférence ____
Le plein emploi productif et un travail décent pour tous : comment réaliser l'objectif de développement durable n° 8 pour les femmes d'ici à 2030?	16 h 30-18 heures	Salle de conférence ____

8. Les présidents des tables rondes conduiront les débats, l'idée étant de favoriser les échanges. Les interventions ne dureront pas plus de trois minutes et le dialogue sera privilégié. Les ministres seront invités à poser des questions et à faire des observations sur les interventions qui auront été faites. Si le temps le permet, ils pourront intervenir à plusieurs reprises. Les déclarations écrites sont fortement déconseillées.

D. Conclusions

9. Les conclusions des tables rondes ministérielles feront l'objet d'un résumé établi par les présidents.

III. Éléments à examiner dans le cadre des tables rondes ministérielles

A. Généralités

10. Le thème prioritaire de la soixante et unième session de la Commission, qui se tiendra en 2017, est le suivant : « Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution ». Cette session s'articulera autour du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que de l'examen global de sa mise en œuvre et de ses résultats, comme énoncé dans la résolution 59/1 de la Commission de la condition de la femme (voir E/2015/27), du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11. Dans le Programme d'action de Beijing, l'accent est mis sur les droits et l'indépendance économiques des femmes, et sur les liens essentiels qui existent

entre l'autonomisation économique des femmes et leur représentation, leur participation et leur pouvoir de décision dans les secteurs privé et public. On y insiste également sur l'égalité d'accès aux ressources et à des emplois assortis de bonnes conditions de travail, l'élimination de la discrimination et de la ségrégation sur le lieu de travail, et l'équilibre des responsabilités professionnelles et familiales entre les hommes et les femmes. L'examen des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, qui a été effectué en 2015, soit vingt ans après leur adoption, a suscité un regain d'attention sur la situation des femmes dans le monde du travail et la nécessité d'accélérer l'action menée en vue d'éliminer les disparités entre les sexes.

12. Il y a toujours un écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes, qui est frappant partout dans le monde. Le taux d'activité des femmes est de 50 %, contre plus de 75 % pour les hommes, ce qui signifie que la proportion des femmes dans la population active stagne depuis les années 90. Les femmes actives subissent une ségrégation sectorielle et professionnelle fondée sur le sexe et ne sont pas traitées de la même façon que les hommes quant au temps de travail, ce qui contribue à l'écart de rémunération entre les sexes, qui est de 24 % au niveau mondial. Les femmes assumant une part disproportionnée des soins et travaux domestiques non rémunérés, elles n'ont pas toujours la possibilité d'exercer une activité rémunérée, de suivre des études, de participer pleinement à la vie sociale, d'exercer leurs droits et de s'épanouir.

13. Huit ans après la crise financière qui a frappé le monde, la reprise économique demeure inégale et incertaine dans certaines régions. Les taux de chômage plus élevés que prévus, dus à une croissance plus faible que prévue, touchent particulièrement les jeunes, surtout les jeunes femmes. Dans le même temps, le monde du travail subit une transformation influencée par la mondialisation des flux de capitaux, les avancées technologiques et numériques, la mobilité grandissante de la main-d'œuvre et entre les régions développées et en développement et le caractère de plus en plus atypique de l'emploi. C'est dans ce contexte marqué par ces changements que s'inscrit plus largement l'émancipation économique des femmes.

14. Il est souligné dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba l'importance cruciale qu'il y a à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, à la croissance économique soutenue et partagée, ainsi qu'au plein emploi productif et à faire en sorte que tous aient un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. L'égalité des sexes et l'émancipation économique des femmes sont des conditions préalables au développement durable et à une croissance équitable et partagée. L'accès à un travail rémunéré décent qui soit de qualité est essentiel pour permettre aux femmes d'avoir une plus grande capacité d'action et indépendance économique, et également d'améliorer leur accès aux ressources ainsi que leur participation à la prise de décisions dans le ménage, la société dans son ensemble et la sphère économique¹.

15. Pendant les tables rondes, les ministres seront invités à aborder les questions recensées ci-après et à réfléchir en priorité aux mesures à prendre pour accélérer l'application intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de

¹ ONU-Femmes, *Progress of the World's Women 2015-2016: Transforming Economies, Realizing Rights*, New York, 2015 (en anglais uniquement).

Beijing ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en vue de parvenir à l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution. Ils sont également invités à définir des orientations concrètes et les mesures à prendre et à désigner les acteurs qui seront chargés de les mettre en place. Les ministres sont également engagés à utiliser le présent guide de discussion et à consulter le rapport du Secrétaire général sur le thème prioritaire de la soixante et unième session (E/CN.6/2017/3).

B. Guide de discussion

Les écarts de rémunération entre les sexes dans les secteurs public et privé : comment parvenir à l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale dans un monde du travail en pleine évolution ?

16. Soixante-cinq ans après l'adoption par l'Organisation internationale du Travail de la Convention de 1951 sur l'égalité de rémunération (n° 100), les écarts de rémunération entre les sexes restent très répandus dans toutes les régions et tous les secteurs. Malgré les progrès réalisés dans de nombreuses régions du monde pour ce qui est de permettre aux femmes d'avoir accès aux emplois du secteur formel et d'améliorer leur niveau d'instruction (niveau qui dépasse parfois celui des hommes), les écarts de rémunération entre les sexes se manifestent sur tous les marchés du travail. L'écart de rémunération entre les sexes, défini comme l'écart observé entre le salaire moyen des femmes et des hommes, est l'une des principales causes des inégalités salariales observées à l'échelle mondiale entre les hommes et les femmes tout au long de leur vie. Les femmes sont systématiquement moins bien payées que les hommes pour un travail de valeur égale. L'écart de rémunération entre les sexes à l'échelle mondiale est estimé à 24 % et bien que son ampleur varie, il subsiste dans tous les pays. Pour un même niveau d'instruction, les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes. Ces écarts entre les sexes traduisent des différences de traitement sur le marché du travail qui sont dues à la discrimination, à la ségrégation professionnelle et aux difficultés plus grandes qu'éprouvent les femmes à concilier travail rémunéré et responsabilités familiales. Lorsque les femmes travaillent surtout dans le secteur non structuré de l'économie (ce qui est le cas pour la plupart des femmes actives dans le monde), il est encore plus difficile de parvenir à l'égalité de salaire, car cela suppose de faire bénéficier les travailleurs du secteur non structuré des protections au regard de l'emploi qui sont appliquées aux travailleurs du secteur structuré de l'économie².

17. Dans certains pays, l'augmentation du salaire minimum a eu des retombées considérables pour ce qui est de réduire les écarts de rémunération entre les sexes. D'autres pays ont pris des initiatives en vue d'adopter des lois tendant à interdire la discrimination à l'égard des femmes en matière de recrutement, de formation et de promotion, et d'abroger les lois qui restreignent l'accès des femmes à certains emplois. Des mesures visant à valoriser davantage le travail des femmes grâce au renforcement de la réglementation et de la régulation collective et à la conduite d'audits sur la rémunération des hommes et des femmes ont également été prises. D'autres initiatives visent à augmenter le nombre de femmes employées dans le secteur public, car des études indiquent que l'écart de rémunération entre les sexes est plus important dans le secteur privé que dans le secteur public.

² Organisation internationale du Travail, *Femmes au Travail : les tendances de 2016*, Genève, 2016.

18. Les ministres sont invités à débattre des questions suivantes au cours du dialogue :

a) Pouvez-vous citer des exemples de lois, politiques et réglementations nationales qui ont contribué à réduire véritablement les écarts de rémunération entre les sexes?

b) Quelles mesures les gouvernements peuvent-ils prendre pour faire en sorte que les femmes bénéficient de l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale dans le secteur privé?

c) Comment les mesures visant à éliminer la discrimination fondée sur le sexe sur le marché du travail et la ségrégation professionnelle ou à encourager un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée ont-elles contribué à réduire les écarts de rémunération entre les sexes?

La technologie et l'évolution du monde du travail : difficultés et possibilités pour l'autonomisation économique des femmes

19. Les développements technologiques et numériques, tels que l'automatisation, la robotique, l'impression 3D et la desserte numérique, transforment le monde du travail. L'accélération des pratiques numériques dans la production et le commerce de biens et de services dans le monde a été facilitée par les plus de 7 milliards d'abonnements aux services de téléphonie mobile, les 2,3 milliards d'utilisateurs de smartphones et les quelque 3,2 milliards de personnes connectées à Internet, dont 1,3 milliard sont des femmes. Ces développements ont permis à des femmes et des hommes travaillant dans des secteurs divers et ayant des revenus différents d'accéder plus facilement à des services bancaires et financiers et à des services d'information. Dans de nombreux pays, on attribue l'essor de l'entreprenariat des femmes à l'accès à la téléphonie mobile. Il existe cependant des disparités entre les sexes. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, plus de 3 milliards de personnes, dont 1,7 milliard sont des femmes, ne possèdent pas de téléphone portable. En 2016, il existait, au niveau mondial, un écart de 12 % entre les sexes dans l'utilisation d'Internet, écart qui était de 30,9 % dans les pays les moins avancés³.

20. Il est préoccupant de voir que cette évolution technologique et le phénomène de l'automatisation risquent d'entraîner la disparition de certains emplois. Selon certaines estimations, plus de 7 millions d'emplois risquent de disparaître au cours des cinq prochaines années dans les plus grandes économies mondiales, principalement dans les services administratifs, la production manufacturière et le secteur de la santé. Les femmes sont directement concernées par les pertes d'emploi, puisqu'elles sont moins susceptibles d'être employées dans les secteurs où l'utilisation des nouvelles technologies crée des emplois, ce qui creusera encore l'écart existant entre les sexes. Ainsi, pour chaque emploi obtenu, les femmes en perdront cinq, alors que les hommes n'en perdront que trois. La présence des femmes est relativement faible dans les métiers de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, où des emplois devraient être créés. Par

³ Union internationale des télécommunications, *Measuring the Information Society Report 2016* (Genève, 2016); GSMA Connected Women, « *Bridging the gender gap: mobile access and usage in low- and middle income countries* » (2015).

conséquent, pour chaque emploi obtenu dans ces métiers, les femmes en perdraient 20 dans d'autres domaines, tandis que les hommes, eux, n'en perdraient que quatre⁴.

21. La maîtrise des technologies numériques peut aussi contribuer à combler certaines inégalités entre les sexes : si le rythme auquel les femmes se mettent aux technologies numériques doublait, l'égalité des sexes en milieu professionnel pourrait être atteinte bien plus rapidement que ne le prévoient beaucoup d'estimations actuelles. Un des problèmes majeurs en matière de recrutement tient dans la grande difficulté à trouver des travailleurs qualifiés toutes catégories professionnelles confondues, surtout pour des postes exigeant des connaissances élémentaires dans le domaine du numérique ou en science, technologie, ingénierie et mathématiques. Leur niveau de connaissance dans ces domaines s'améliorant dans certains pays, les femmes pourraient voir leur part dans la population active mondiale s'accroître considérablement. Si les hommes ont jusqu'à présent dominé les femmes dans la maîtrise des technologies numériques tous pays confondus, l'écart se resserre aujourd'hui et la maîtrise des technologies numériques pourrait favoriser la réussite scolaire et l'avancement professionnel tant chez les femmes que chez les hommes⁵.

22. Les ministres sont invités à débattre des questions suivantes au cours du dialogue :

a) Pouvez-vous citer des exemples de politiques nationales qui ont permis d'améliorer l'accès des femmes aux technologies numériques et mobiles et ainsi de renforcer leur autonomisation économique, notamment les femmes vivant dans des régions isolées et celles dont les revenus sont compris dans le quintile le plus faible?

b) Quelles mesures ont été prises, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, pour canaliser les mutations technologiques et numériques et faire en sorte qu'elles débouchent sur des créations d'emplois pour les femmes?

c) Comment les gouvernements peuvent-ils encourager les secteurs public et privé à investir dans la formation des femmes aux technologies numériques et aux domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques?

Le travail informel et l'emploi atypique : quelles sont les politiques à même de favoriser véritablement l'autonomisation économique des femmes?

23. Ces deux dernières décennies, le secteur informel de l'économie a dominé le monde du travail tant dans les pays en développement que dans les pays développés (où il est alors parfois question d'emploi atypique). Il concerne plus de la moitié de la population active dans le monde et les femmes y sont surreprésentées : dans les pays en développement, le secteur informel est le principal réservoir d'emplois des femmes. À l'absence de protection sociale et de droits des travailleurs, caractéristique de ce type d'économie, s'ajoutent, en ce qui concerne les femmes, la ségrégation professionnelle, l'écart salarial par rapport aux hommes, l'inégalité devant l'accès aux ressources et la charge des tâches domestiques et familiales non

⁴ Forum économique mondial, *The Future of Jobs: Employment, Skills and Workforce Strategy for the Fourth Industrial Revolution* (Genève, 2016).

⁵ Julie Sweet, « Access to digital technology accelerates global gender equality », *Harvard Business Review* (17 mai 2016).

rémunérées. En outre, le travail domestique rémunéré, le travail à domicile, la vente ambulante et la collecte des déchets, qui sont les formes les plus vulnérables et les plus précaires d'emploi atypique, sont des secteurs dominés en nombre par les femmes. Ces dernières comptent pour plus de 80 % des travailleurs à domicile, 30 à 90 % des vendeurs ambulants et 83 % des 53 millions de travailleurs domestiques dans le monde. À l'échelle mondiale, 57 % des travailleurs domestiques (29,7 millions d'individus) ne bénéficient d'aucune limitation du temps de travail⁶.

24. Dans les pays développés, où les modalités d'emploi atypique sont de plus en plus courantes, une grande partie de la population active n'a droit qu'à une protection sociale et à des prestations limitées. Le travail à temps partiel (une des formes du travail atypique) représente entre 25 et 37 % des emplois dans certains pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Or, au lendemain de la crise financière, on a remarqué une augmentation de l'emploi à temps partiel involontaire. Le travail à temps partiel est souvent décrit comme un choix que font les femmes, puisqu'il leur permet de se consacrer à leurs responsabilités domestiques et familiales : il est, à cet égard, considéré comme « volontaire ». Toutefois, il faut pas oublier que ce sont les normes sociales, les contraintes culturelles, mais aussi l'aide de l'État pour la garde d'enfants, les soins de santé et la sécurité du revenu de base pour les ménages ayant des enfants qui déterminent dans quelle mesure les femmes font le choix du travail à temps partiel et d'un revenu moindre. La ségrégation professionnelle, qui s'appuie sur le stéréotype selon lequel l'emploi à temps partiel serait typiquement féminin, contraint des femmes qui ont besoin de travailler à plein temps à accepter, faute de mieux, un emploi à temps partiel⁷. Par ailleurs, l'économie à la demande et l'économie à la tâche, dont le principe est de mettre en relation directe des entreprises avec des travailleurs à travers le monde, au moyen de plateformes en ligne, représentent un secteur émergent de l'emploi atypique.

25. Il est donc prioritaire de proposer des mesures visant à rendre l'emploi atypique plus viable sur le plan économique et à assurer une protection sociale pour lutter contre les disparités entre les sexes et favoriser l'autonomisation économique des femmes. Il s'agit d'adopter une approche multiforme qui tienne compte des circonstances propres à chaque aspect du secteur informel de l'économie. Des mesures publiques directes pourraient être généralisées, notamment l'imposition d'un salaire minimum pour les travailleuses du secteur informel de l'économie, que ce soit pour le travail domestique, le travail à domicile ou l'emploi dans les petites entreprises. Dans certains pays, des systèmes de protection sociale comme le système universel et la protection sociale minimale ont été mis en place. D'autres mesures ont aussi été adoptées, telles que la couverture sanitaire universelle, la retraite par répartition, le congé de maternité et le congé parental, la sécurité du revenu de base pour les ménages ayant des enfants ainsi que des projets de travaux publics.

⁶ Organisation internationale du Travail et Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation, *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, 2^e édition (Genève, OIT, 2013).

⁷ Organisation internationale du Travail, *Non-Standard Employment around the World: Understanding Challenges, Shaping Prospects* (Genève, 2016).

26. Les ministres sont invités à débattre des questions suivantes au cours du dialogue :

a) Quelles mesures les gouvernements prennent-ils face à la montée des formes d'emploi atypique et informel et que font-ils pour créer de bonnes conditions de travail pour toutes les travailleuses?

b) Quelles sont les actions menées par les gouvernements pour offrir une protection sociale aux travailleuses du secteur informel de l'économie?

c) Comment peut-on réglementer le travail à temps partiel de manière à offrir aux travailleuses à la fois une forme de flexibilité dans le travail et des services de garde d'enfants, une couverture sanitaire et la sécurité du revenu?

Le plein emploi productif et un travail décent pour tous : comment réaliser l'objectif de développement durable n° 8 pour les femmes d'ici à 2030?

27. L'objectif de développement durable n° 8 est de « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». On estime que plus de 600 millions de nouveaux emplois, soit environ 40 millions par an, devront être créés d'ici à 2030 pour tenir le rythme de croissance de la population mondiale en âge de travailler. Les conditions de travail doivent également être améliorées pour les 780 millions de femmes et d'hommes qui travaillent mais ne parviennent pas à se hisser, ainsi que leur famille, au-dessus du seuil de pauvreté en gagnant plus de 2 dollars par jour⁸.

28. Les emplois dans les petites et moyennes entreprises comptent pour la moitié de l'emploi formel dans le monde; dans les pays en développement, ils sont majoritaires. Alors qu'un tiers des entreprises du secteur structuré de l'économie dans le monde sont créées par des femmes, la plupart des entreprises des pays à économie émergente et en développement sont des micro- et petites entreprises du secteur informel, qui ont un potentiel de croissance peu élevé. L'entrepreneuriat peut être un vecteur important de l'autonomisation économique des femmes, en ce qu'il augmente les revenus et contribue ainsi à la baisse de la pauvreté dans les ménages et au sein des communautés. Cependant, les femmes peuvent être freinées dans la création d'une entreprise à cause de normes sociales et de pratiques familiales discriminatoires. Les obstacles structurels tels que les lois discriminatoires en matière de propriété et d'héritage, ainsi que d'autres politiques et réglementations, empêchent l'entrepreneuriat des femmes d'émerger, en leur bloquant l'accès aux marchés, aux services et produits financiers, aux infrastructures, aux appels d'offres et à une protection sociale.

29. En général, les politiques en faveur de l'emploi ciblent le secteur privé, puisqu'il est considéré comme le moteur essentiel de la croissance de l'emploi. Le secteur public est cependant aussi une source importante d'emplois; il offre des services qui profitent à l'économie et à la société tout entière. Le secteur public emploie des femmes dans les domaines de la santé, de l'éducation et des soins, donnant ainsi un travail rémunéré à ces femmes, tout en les maintenant dans des domaines qui favorisent les tâches domestiques et familiales non rémunérées. Il existe, parmi les politiques qui s'offrent aux gouvernements pour augmenter le

⁸ Organisation internationale du Travail, « Travail décent et le Programme de développement durable pour 2030 », disponible à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/global/topics/sdg-2030/lang--fr/index.htm>.

nombre d'emplois décents pour les femmes, d'abord celles qui stimulent l'activité économique et la demande, ensuite les politiques d'investissement dans les services publics, permettant de créer des emplois décents dans les domaines de la santé, de l'éducation, des soins aux enfants et aux personnes âgées, de l'administration publique et des services de vulgarisation agricole.

30. Les ministres sont invités à débattre des questions suivantes au cours du dialogue :

a) Quelles mesures les gouvernements adoptent-ils pour que le secteur public favorise le plein emploi productif et un travail décent pour les femmes comme pour les hommes?

b) Quels types de mesures incitatives et de réglementations ont encouragé le secteur privé à créer des formes de travail décent pour les femmes?

c) Comment les gouvernements peuvent-ils encourager l'entrepreneuriat des femmes dans le contexte du travail décent? Quelles sont les mesures qui ont contribué à éliminer les barrières structurelles et permis aux femmes d'avoir accès au financement, à la technologie, aux marchés, aux appels d'offres, au développement des compétences et à une protection sociale?
